

Rapport de la commission technique chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Jeannette Weber intitulé "Qu'entreprend la Municipalité contre le littering dans notre commune ?"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission était composée de :

Larry Sarrasin	1 ^{er} membre
Line Gilliard	
Jeanette Weber	
Yves Clerc	
Jérôme Gherida	excusé

La Municipalité était représentée par M. Olivier Fargeon, la commission le remercie pour sa présence, son exposé, ses explications ainsi que ses réponses. Christine Girod, responsable du dossier littering était excusée.

La commission s'est réunie le 2 juillet 2014, à la salle Lausanne.

Exposé, informations et questions avec M. Olivier Fargeon

M. Fargeon nous a exposé ce que la Municipalité entreprenait en terme de littering dans notre Commune. Comme nous avons pu le constater, le travail effectué est déjà bien avancé mais des questions légales émanant du Canton de Vaud ne permettent pas à la Commune d'agir de son propre chef sur certains points, principalement sur l'aspect répressif pour lutter contre le littering.

La Municipalité a mis en place un groupe de travail, qui a commencé ses travaux en juillet 2013 et qui réunit plusieurs interlocuteurs : M. Creteigny en qualité de syndic, M. Rohrer responsable de la police, Mme Girod responsable de la jeunesse ainsi que M. Fargeon en tant qu'interlocuteur direct des différents employés de la Commune confrontés au littering. Un délégué de chaque service : voirie, espace verts, service des bâtiments et urbanisme. Ainsi que quelqu'un du service de la population, le travailleur de proximité et un représentant de la police.

Il est important d'avoir un retour des collaborateurs de ces services directement concernés, qui rencontrent des problèmes dans certaines zones de Gland chaque semaine. Les employés de la voirie font souvent part de leur désarroi et de leur « ras-le-bol ».

Le groupe littering a décidé d'étudier le problème sous les cinq axes suivants :

- Constat
- Mesures
- Actions
- Prévention
- Répression

Néanmoins, le point de la répression n'est pas du ressort direct de la Commune. Aujourd'hui une dénonciation entraîne une lourdeur administrative. Le Canton est actuellement en train de légiférer afin que les communes puissent directement verbaliser d'une amende pécuniaire allant de 0 à 300 CHF (immédiatement ou à 30 jours), sans entraîner des travaux administratifs superflus. En outre, il est difficile pour la police de faire un travail préventif, notamment à la plage de Gland, pour les raisons citées ci-dessus. Le travailleur de proximité pourrait éventuellement se charger d'aller faire de la prévention lors des fêtes intempestives.

Nous avons évoqué la possibilité qu'un Sécurité passe par exemple à la plage et demande l'identité d'une personne, qui sera le « responsable » lors de fêtes improvisées sur d'éventuelles dégradations. Comme cela se pratique dans d'autres communes. M. Fargeon, nous informe que cette pratique ne serait pas légale. A noter aussi que le cas du Refuge est évoqué. Celui-ci ne pose que très peu de problèmes car la location est soumise à un contrat.

Autre question : si un enfant doit recevoir une punition par l'école, est ce qu'on pourra lui infliger une matinée avec la voirie pour nettoyer les rues ? M. Fargeon nous répond que d'une part cela demande une surveillance de l'élève par le personnel communal et que cette mesure serait peut-être trop lourde par rapport à la bêtise que l'élève aurait commise.

Diverses actions sont effectuées par des associations (notamment les cigarettiers, l'USAM ou les sociétés produisant des chewing-gums). On y retrouve, par exemple, la création de codes de conduite, des campagnes de pub contre le littering ainsi que des contrats cadres. La Ville de Gland en a un avec les médias papier (comme le « 20 Minutes ») pour ramasser les déchets autour des caissettes.

Le littering en Suisse coûte CHF 200 millions par année, ceci correspond à CHF 18.50 par personne et par an selon les sources citées.

Les déchets retrouvés se répartissent de la manière suivante :

• Emballages de boissons	35%
• Mégots	36%
• Emballages de repas à l'emporter	19%
• Journaux et prospectus	5%
• Autres	5%

Au niveau des questions, la commission a souhaité savoir si le nettoyage des TUG était pris en charge par la commune. Selon M. Fargeon, c'est le cas.

La question des poubelles à la gare a aussi été évoquée. Il y en aurait 5 sur le périmètre. En outre, les enseignes présentes à la gare (Le Bull's pub ainsi que Hubiz) sont sensibilisés sur leurs déchets. Le McDonald à Lausanne doit nettoyer sur un rayon de 50 mètres au tour de son enseigne. Les communes facturent environ CHF 10.- par mètre carré le nettoyage.

La dernière question portait sur le site web de la Commune. Apparemment, aucune information sur le littering n'est fournie par la Ville de Gland via Internet.

La question de la prévention à l'école est aussi abordée, c'est quelque chose qui se fait mais qui, malheureusement, à ses limites.

A noter aussi qu'une campagne de prévention a eu lieu récemment à la gare de Gland.

Délibérations de la commission technique

La commission est très positive sur la réponse de la Municipalité. En outre, elle relève qu'il s'agit d'un problème généralisé qui va demander beaucoup de temps et de patience à résoudre.

La commission s'accorde pour dire qu'il manque des poubelles sur l'ensemble de la commune. En outre, elle relève le manque de cendriers, ce qui peut accroître le littering dû aux mégots. Lors des discussions, l'aspect intergénérationnel a été évoqué. De plus, la société d'aujourd'hui est clairement axée sur la production d'emballages pour tout type d'aliment, ce qui accroît le problème de littering. Pour ce qui est des mégots, ils sont trop facilement jetés, même dans les égouts qui sont souvent pris pour des poubelles.

Notre groupe s'accorde aussi pour dire qu'il faut que la Commune de Gland attende la législation cantonale permettant de punir les auteurs de littering via un règlement.

Suite au 1^{er} août, la commission regrette le fait que peu de poubelles aient été installées à proximité des tables à l'occasion de la fête nationale.

La commission souhaite faire quelques recommandations au Groupe littering.

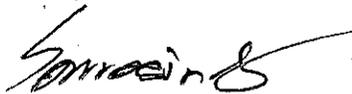
- Organiser un stand et/ou des opérations ponctuelles. Notamment avec distribution de petites boîtes-cendrier
- L'introduction de gobelets consignés dans les bars de la commune
- Un passage préventif de la police sur les lieux de fêtes afin de demander aux participants de ne pas jeter leurs déchets n'importe où
- Dans les écoles, éventuellement proposer une rédaction aux élèves sur le littering

Conclusion

Sur ce qui précède la commission accepte et soutient la réponse de la Municipalité. Nous vous invitons donc à accepter cette réponse.

Signatures des membres de la commission technique

Larry Sarrasin



Jeannette Weber



Jérôme Gherida

Line Gilliard



Yves Clerc

Gland, le 5 août 2014